Commune de St Georges la Pouge

DELIBERATION N°2026-46

En date du 23 octobre 2026

CONCERNANT UNE DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA COMMUNE

L'an Deux Mille vingt-six, le vingt-trois octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 octobre 2026

Présents : : POITOU Delphine, BOURE Michel, MARCELLOT Sandra, JALOUNEIX Jérémy, LANGLOIS RAVILLY Anne, BENARD Matthieu, TERRACOL Alain.

Excusés : BARBA Rémy,

Absents : BLANQUART Elisabeth (A donné pouvoir à Mme MARCELLOT Sandra)
BENARD Claire (A donné pouvoir à Mr BENARD Matthieu)
MOREL Jean-Claude (A donné pouvoir à Mr BOURE Michel)

Mme MARCELLOT Sandra a été désignée secrétaire de séance

Madame la Maire présente au conseil municipal une décision modificative afin de régulariser le BP.

Considérant que les anomalies constatées au BP 2026,
Décide de modifier les inscriptions comme suit : augmentation de crédit au 168751

INTITULES DES COMPTES	DEPENSS		RECETTES	
	comptes	Montants €	comptes	Montants €
Virement à la section d'investissement	023 (023)	11 594.00		
Rec...subv inv transférées cpts résult			777 (042)	11 594.00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMNT		**11 594.00**		**11 594.00**
OP : OPERATION FINANCIERES		**11 594.00**		**11 594.00**
Virement de la section de fonctionnement			021 (021)	11 594.00
Autres subventions d'équipement transf.	13918(040)	11 594.00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		**11 594.00**		**11 594.00**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette décision modificative.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Fait le 26 octobre 2026

La Maire,

Delphine POITOU

La secrétaire,

Sandra MARCELLOT

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu de la transmission en préfecture 26/10/2026 et de la publication le 26 /10/2026